

CNIM veut être un Groupe référent sur ses cœurs de métiers : Environnement et Energie, Défense, Sécurité et hautes technologies, pleinement engagé dans son développement à l'international.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, CNIM promeut :

- Une culture d'intégrité et de conformité reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables tant en France que dans les pays où ses collaborateurs opèrent et où ses activités sont réalisées ;
- Le principe d'une tolérance zéro pour la corruption, sous toutes ses formes.

Dans ce contexte et compte tenu des obligations induites la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie politique, le Groupe a actualisé et complété son dispositif de gestion du risque éthique et de corruption. Le socle documentaire qui structure ce dispositif est constitué des chartes, codes et procédures suivants et s'applique à CNIM et à l'ensemble des Sociétés contrôlées par CNIM. Il est de la responsabilité de chaque personne concernée d'agir en conformité avec les règles et principes qui y sont édictés. Le Directeur Juridique Groupe se tient à votre disposition pour répondre à toute question ou simple doute.

Nicolas DMITRIEFF
Président du Directoire

	Objet	Modalités de diffusion
<p style="text-align: center;"><u>Charte</u> éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Formalise les valeurs que tout collaborateur doit observer dans le cadre de son travail : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Respect de la personne et de son travail ;</i> - <i>Respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;</i> - <i>Respect des lois et réglementations ;</i> - <i>Loyauté et intégrité etc.</i> → Ne se substitue pas mais vient en complément des Règlements Intérieurs, procédures, codes et chartes internes applicables. 	<p style="text-align: center;">Intranet CNIM</p> <p style="text-align: center;">Site internet CNIM</p>

	Objet	Modalités de diffusion
<u>Code de conduite anti-corruption</u>	<p>→ Définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.</p> <p>→ Fournit les standards de comportement éthique devant aider chaque collaborateur à prendre les bonnes décisions en affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadeaux et invitations ; - Dons à des organisations caritatives ou politiques ; - Mécénat et parrainage ; - Paiements de facilitation etc. <p>CNIM a adopté le code Middledenext, fruit de nombreuses consultations, et de l'expérience de ses entreprises adhérentes.</p>	<p>Intranet CNIM</p> <p>Site internet CNIM</p>
<u>Code de déontologie des Achats</u>	<p>→ Définit les règles de comportement et les standards d'éthique que l'ensemble du personnel du Groupe CNIM ayant une activité d'achat, qu'elle soit directe ou indirecte, comme activité principale ou à temps partagé, doit respecter.</p>	<p>Intranet CNIM</p> <p>Site internet CNIM</p>
<u>Déclaration sur l'esclavage et le trafic d'êtres humains</u>	<p>→ Définit les mesures de gestion prises par le Groupe pour prévenir le risque d'esclavage et le trafic d'êtres humains dans ses relations fournisseurs, conformément au « Modern Slavery Act 2015 ».</p>	<p>Intranet CNIM</p> <p>Site internet CNIM</p>
<u>Procédure relative aux cadeaux et invitations</u>	<p>→ Définit les conditions d'acceptabilité et d'enregistrement des cadeaux et autres avantages reçus ou donnés.</p> <p>→ S'applique à l'ensemble des collaborateurs amenés à recevoir ou offrir des cadeaux ou toute autre forme d'avantage.</p>	<p>Intranet CNIM</p>
<u>Procédure de sélection et de suivi des agents commerciaux</u>	<p>→ Définit les critères de sélection, les exigences d'évaluation, d'approbation et de suivi des agents commerciaux avec lesquels une relation d'affaires est envisagée ou en cours.</p> <p>→ <u>Fonctions concernées</u> : Responsables Commerciaux, Développeurs, Responsables Conformité, Directeurs de Secteurs, Divisions et Lignes d'activité, Directions Financières et Juridiques.</p>	<p>Intranet CNIM</p>

	Objet	Modalités de diffusion
<p><u>Procédure</u> de gestion du risque de corruption dans les Partenariats (potentiels)</p>	<p>→ Définit les critères de sélection, les exigences d'évaluation, d'approbation et de suivi des tiers avec lesquels un Partenariat, sous forme d'activité ou d'entité conjointe, est envisagé ou en cours.</p> <p>→ <u>Fonctions concernées</u> : (i) collaborateurs responsables d'identifier, sélectionner, agréer et suivre les Partenaires (potentiels), (ii) collaborateurs chargés de rédiger, négocier et approuver les accords de Partenariat, (iii) collaborateurs représentant les intérêts de CNIM ou d'une de ses filiales en tant que membres d'une instance décisionnelle dans un Partenariat.</p>	<p>Intranet CNIM</p>
<p><u>Charte</u> d'éthique boursière et de confidentialité</p>	<p>→ Présente la réglementation applicable aux initiés en matière boursière.</p> <p>→ Définit les règles d'intervention sur les titres CNIM par les dirigeants mandataires sociaux et leurs proches, ainsi que les personnes qui, sans être des dirigeants mandataires sociaux, ont un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le Groupe, et le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution future et la stratégie du Groupe, et plus généralement toutes personnes détenant des informations dites privilégiées.</p>	<p>Intranet CNIM</p> <p>Site internet CNIM</p>
<p><u>Procédure</u> de recueil et de traitement des Alertes</p>	<p>→ Définit le dispositif applicable pour permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler tout acte répréhensible ou potentiellement répréhensible au regard du Code de conduite anti-corruption de CNIM, de la Charte éthique de CNIM ou de tout autre code, charte, procédure auquel celle-ci fait référence.</p>	<p>Intranet CNIM</p>